

### Délais d'accès

Après un premier contact téléphonique, nous nous engageons à proposer un premier entretien d'accueil au plus tard 10 jours après ce contact.

La prestation commence au plus tard 10 jours après la validation du financement.

# Tarifs

Nos tarifs sont établis par rapport au nombre d'heures défini lors de l'entretien d'accueil, en fonction des objectifs du bilan et de la problématique du bénéficiaire. Un devis détaillé est remis au candidat à la fin de l'entretien

#### **Financement**

Possible par un OPCO ou CPF

#### **Contacts**

bilan-pro@linklusion.fr www.linklusion.fr







# Bilans de compétences

Analyse et évaluation des compétences professionnelles et personnelles



Objectifs

Prendre en compte le handicap et de son évolutivité dans votre projet professionnel : méthodes et outils de compensation ainsi que de gestion du temps

Recenser vos facteurs favorisant la réalisation de votre projet

Vérifier et valider la faisabilité de votre projet professionnel

# Etablir l'état des lieux de votre parcours professionnel :

analyser vos compétences personnelles et professionnelles, vos aptitudes et vos motivations

Définir vos pistes d'évolution en fonction de votre profil professionnel déterminé



#### **Public**

Entrepreneurs, salariés, demandeurs d'emploi, en situation de handicap

#### Intervenants

Professionnels de l'accompagnements professionnel et social, praticiens certifiés au bilan de compétence

#### Méthodes

Entretiens individuels personnalisés, écoute active et bienveillante

#### **Evaluation**

Outils d'évaluation des compétences et de création de projet professionnel

#### Durée

En 24 heures soit 13 heures d'entretien en face à face avec un(e) praticien(ne) et 11 heures de travail personnel

#### Lieu de la formation

Présentiel ou distanciel

# Programme du bilan de compétence

# Phase 1 - L'entretien préalable

Connaître votre **besoin** et vous orienter au mieux vers la **solution** la plus adéquate

#### Phase 2 - La constitution du dossier

Vous accompagner dans l'établissement du dossier administratif et la prise en charge financière

Notre bilan de compétences se constitue en 6 phases dont 3 phases

obligatoires réglementées d'après l'article R6313-4 du code du travail

# Phase 3 - La phase préliminaire

- Confirmer votre engagement dans votre démarche et définir et analyser la nature de vos besoins
- Vous informer des conditions de déroulement et des méthodes du bilan



# Phase 4 - La phase d'investigation

- Analyser vos motivations et intérêts
- Identifier vos compétences, vos aptitudes professionnelles et vos connaissances générales
- Déterminer vos possibilités d'évolution professionnelles
- Prendre en compte votre situation de handicap au présent comme dans son évolution possible et son incidence sur le projet professionnel en cours de définition

# Phase 5 - La phase de conclusion

- Prendre connaissance des résultats détaillés de la phase d'investigation
- Recenser les facteurs susceptibles de favoriser ou non la réalisation de votre projet
- Prévoir les principales étapes de la mise en œuvre de ce projet
- Définir les aides techniques et humaines potentiellement en lien avec la situation de handicap

#### Phase 6 - L'entretien à 6 mois

Faire le point sur votre situation après le bilan de compétences



